

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

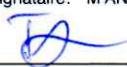
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 14609

Numéro SIREN : 821 099 785

Nom ou dénomination : 1000 milliards

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2021 sous le numéro de dépôt 66253

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code Général des Impôts)				IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 2020
Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019			Régime simplifié d'imposition <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe</b>						Régime réel normal <input type="checkbox"/>
<b>Si PME innovantes, cocher la case ci-contre</b>						
<b>Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case</b>						
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>						
Désignation de la société :				Adresse du siège social :		
1000 MILLIARDS 135 boulevard Murat 75016 PARIS						
SIRET	82109978500015					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :		
135 boulevard Murat 75016 PARIS						
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :						
SIRET						
<b>B ACTIVITE</b>						
Activités exercées	PRODUCTION ET EDITION MUSICALE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31% ou à 33 1/3%			Bénéfice imposable à 28%		Déficit 0
	Bénéfice imposable à 15%			Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %		
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%						
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art.44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		
Entreprise nouvelle, art.44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>			
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art.244 quater W					
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt						
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.						
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice du formulaire n°2065)						
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%						
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n°2065)						
1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :	<input type="checkbox"/>					
	N°					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :						
	<input type="checkbox"/>					
<b>G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE</b>						
Dans ce cas, nom du logiciel utilisé						
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour déclarer et les notices des liaisons fiscales sur <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>						
Noms et adresses :						
Du professionnel de l'expertise comptable :						
Du conseil :						
Du CGA ou du viseur conventionné :						
N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :						
CGA/OMGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Identité du déclarant :				
		Date: 30062020 Lieu: PARIS				
		Qualité et nom du signataire: M ANDRE Thomas, Président				
		Signature: 				

## **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

N° 2065 bis-SD

2020

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065**

**F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

MONTANT GLOBAL BRUT DES DISTRIBUTIONS, PARIS QUE DUS REVENUS ACCOMMIS DISTRIBUÉS		
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même <b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres <b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	<b>c</b>	
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		<b>d</b>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		<b>e</b>
		<b>f</b>
		<b>g</b>
		<b>h</b>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 <sup>e</sup> du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>		<b>i</b>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 <sup>e</sup> du 3 de l'article 158 du CGI		<b>j</b>
Montants des revenus répartis <sup>(5)</sup>		<b>Total (a à h)</b>

**G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

H | DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

• ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

**IMPORTANT** : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être téleclarées.

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 1000 MILLIARDS

Néant \*

Adresse de l'entreprise 135 boulevard Murat 75016 PARIS

SIRET 8 2 1 0 9 9 7 8 5 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois\* 12

Durée de l'exercice précédent\* 12

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

					Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le		
		Brut	Amortissements-Provisions		3 1 1 2 2 0 1 9	3 1 1 2 2 0 1 8		
		1	2		Net	Net		
	<b>ACTIF</b>							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012					
		{ Fonds commercial*						
		Autres*	014	016				
		Immobilisations corporelles*	028	834	030	834	330	
		Immobilisations financières* (1)	040		042			
		<b>Total I (5)</b>	044	834	048	834	330	
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
			Marchandises*	060		062		
			Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
			Créances (2)	068		070		
		{ Clients et comptes rattachés*						
		Autres* (3)	072	1 609	074	1 609	174	
		Valeurs mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	3 352	086	3 352	1 236	
		Charges constatées d'avance*	092		094			
		<b>Total II</b>	096	4 961	098	4 961	1 410	
	<b>Total général (I + II)</b>	110	5 795	112	834	1 740		
	<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120				
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		) 132				
	Report à nouveau			134	(2 645)	934		
	Résultat de l'exercice			136	653	(3 579)		
	Provisions réglementées			140				
		<b>Total I</b>			142	(1 993)	(2 645)	
	Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	1 440	960		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :...)	169	3 851	) 172	5 513	3 425		
	Produits constatés d'avance			174				
		<b>Total III</b>			176	6 953	4 385	
	<b>Total général (I + II + III)</b>			180	4 961	1 740		
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 1000 MILLIARDS		Néant *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 12 2019	
				Exercice N-1 clos le 31 12 2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires	209 215 217	210 214 218	
Production vendue	{ biens services*				9 150 1 140
Production stockée*	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )			222	
Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	9 150 1 140
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	1 153 2 470
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : ( dont crédit bail : – mobilier : – immobilier : )			242	7 015 1 919
	Impôts, taxes et versements assimilés ( CFE et CVAE* )	243		244	
	Rémunérations du personnel*			250	
	Charges sociales			252	
	Dotations aux amortissements*			254	330 330
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	0 1
	Autres charges dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
		Total des charges d'exploitation (II)		264	8 497 4 719
	I – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	653 (3 579)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles (VI) dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
	Charges exceptionnelles (VI) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)	348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	
	2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) – Charges (II+V+VI+VII)			310	653 (3 579)
	B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	653 314
Reintégurations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	Part de loyers dispensés de reintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindecies) 138		Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies)	992
	ZFA NG (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
	Dont divers Déduction exceptionnelle (art. 39 décies) 655	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies A) 643		Créance report en arrière du déficit 346	350
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies B) 645	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies C) 647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies D) 648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTIÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352 653 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * 3 579		dont imputés sur le résultat :		360 653
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370 372 0	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(3)

DGFIP N° 2033-C  
2020

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 1000 MILLIARDS

Néant \* 

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	834	472		474		476	834	
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL		490	834	492		494		496	834	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	504	562	330	564		566	834	
TOTAL		570	504	572	330	574		576	834	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
	(1)	(2)	(3)	(4)		19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé déclarées.

(4)

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <b>1000 MILLIARDS</b>		Néant *		
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>						
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>		<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700	705				
Terrains	710	715				
Constructions	720	725				
Inst. techniques mat. et outillage	730	735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745				
Matériel de transport	750	755				
Autres immobilisations corporelles	760	765				
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>	<b>775</b>	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		<b>780</b>
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>				<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	3 579	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		
Déficits imputés		983	653	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		
Déficits reportables		984	2 926			
Déficits de l'exercice		860				
<b>Total des déficits restant à reporter</b>		<b>870</b>	<b>2 926</b>			
<b>VI DIVERS</b>						
Primes et cotisations complémentaires facultatives		donc montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325			381
		donc cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		donc montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380
N° du centre de gestion agréé						388
Montant de la TVA collectée						374 1 830
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378 1 354
Montant des prélevements personnels de l'exploitant						399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

<b>1000 MILLIARDS</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Néant *			
Exercice ouvert le :	01012019	et clos le :	31122019	Durée en nombre de mois	12
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>					
Effectifs moyens du personnel * :			376		
dont apprentis			657		
dont handicapés			651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>					
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			105		
	<b>TOTAL 1</b>		106		
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143		
Subventions d'exploitation reçues			113		
Variation positive des stocks			111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153		
	<b>TOTAL 2</b>		144		
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>					
Achats			121		
Variation négative des stocks			145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			150		
	<b>TOTAL 3</b>		152		
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée			(TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	137	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, reportez un montant à égal à 0 au cadre C du n° 1329-DEF).			117		
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026		
Période de référence	024		160		
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1  
1

(1) Néant \*

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 2 1 0 9 9 7 8 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

1000 MILLIARDS

ADRESSE (voie)

135 boulevard Murat

CODE POSTAL

75016

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé déclarées.

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) **M** Nom patronymique **ANDRE** Prénom(s) **Thomas**

Nom marital \_\_\_\_\_ % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **100**

Naissance : Date **07/06/1979** N° Département **75** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **135** Voie **boulevard Murat**

Code Postal **75016** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Titre (2) \_\_\_\_\_ Nom patronymique \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_

Nom marital \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_

Naissance : Date \_\_\_\_\_ N° Département \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  
1

(1) Néant \*

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 2 1 0 9 9 7 8 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

1000 MILLIARDS

ADRESSE (voie)

135 boulevard Murat

CODE POSTAL

75016

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé déclarées.

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

# **SASU 1000 MILLIARDS**

au capital de 1 Euros  
Siège Social:  
135 Boulevard Murat  
75016 PARIS

**SIRET 82109978500015**

---

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 30 JUILLET 2020**

L'an 2020,  
Et le 30 juillet, à 10 heures,

### **Sont présents ou représentés:**

**M. ANDRE Thomas**  
135 Boulevard Murat  
75016 PARIS

M ANDRE Thomas est nommé Président de la séance, en sa qualité de Président et d'actionnaire unique. En conséquence, il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- le compte de résultats, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente est le suivant :

- 1) Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- 2) Affectation du résultat,
- 3) Rémunération du président,
- 4) Approbation des conventions réglementées,
- 5) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale,

Après avoir pris connaissance des comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des opérations qu'ils traduisent, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de 653,00 euros,

Approuve ces comptes et les opérations traduites par eux.

TA

Donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes présentés font ressortir un bénéfice de :

**653 Euros**

Le Président propose d'affecter le bénéfice en report a nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que le président n'a pas eu de rémunération au titre de l'exercice 2019.

Les frais exposés par le Président dans le cadre de son mandat lui seront remboursés sur justificatifs.

L'assemblée générale constate qu'il n'est pas prévu de rémunération au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les opérations au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Nouveau Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la présidence.

Le Président  
Thomas ANDRE



## **SASU 1000 MILLIARDS**

au capital de 1 Euros  
Siège Social:  
135 Boulevard Murat  
75016 PARIS

*SIRET 82109978500015*

---

### **RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE** **CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

#### **Situation et activité de la société au cours de l'exercice**

Le résultat laisse apparaître un bénéfice comptable de **653 euros**

Veuillez trouver ci-joint la structure simplifiée du compte de résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

TA

## COMpte DE RESULTATS 2019

	0,00 €
Ventes de marchandises	
Production vendue de biens	
Production vendue de services	9 150,00 €
Autres produits	0,00 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>9 150,00 €</b>
Achats de marchandises	0,00 €
Variation de stock (marchandises)	
Achats de matières premières	1 152,60 €
Autres charges externes	7 014,56 €
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €
Salaires et traitements	0,00 €
Charges sociales	0,00 €
Autres charges	0,01 €
<b>TOTAL CHARGES EXTERNES</b>	<b>8 167,16 €</b>
Dotations aux amortissements	330,19 €
Dotations aux provisions	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>652,64 €</b>
Produits exceptionnels	0,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €
Charges financières	0,00 €
Impôts sur les bénéfices	0,00 €
<b>BENEFICE COMPTABLE</b>	<b>652,64 €</b>

### Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

### Perspectives d'avenir

Les trois premiers mois de l'exercice 2020 ont enregistré un niveau d'activité satisfaisant. Néanmoins, si la société a dû cesser totalement son activité durant plusieurs semaines consécutivement au contexte sanitaire lié au COVID-19, les incidences de cette situation exceptionnelle sont difficiles à appréhender à ce jour, ce qui ne permet pas de prévisions fiables du niveau des résultats de la Société au 31 décembre 2020. Cependant, la société se

TA

situe dans un des rares domaines d'activité (musique, événementiel,) qui n'a pas pu rester ouvert pendant toute la période de confinement. Le travail se faisant principalement le soir, le couvre feu ne permettait pas d'accueillir la plupart des clients.

#### *Proposition d'affectation du résultat*

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 653 euros.

#### *Rappel des dividendes antérieurement distribués*

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

#### *Dépenses non déductibles fiscalement*

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

#### *Conclusion*

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Président  
ANDRE Thomas

